

SECHE ENVIRONNEMENT**Société anonyme au capital de 1.571.546,40 euros****Siège social : Lieu-dit « Les Hêtres » – 53811 Changé****306 917 535 RCS Laval****ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2025**

le vendredi 25 avril 2025 à 10 heures

à Changé (53810) lieudit "La Deloire"

ORDRE DU JOUR**Partie ordinaire :**

1. Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat
4. Conventions réglementées
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Joël Séché
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Valletoux
7. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
8. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
9. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
10. Fixation du montant global annuel alloué aux Administrateurs en rémunération de leur activité conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce
11. Approbation des informations visées au I. de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux
12. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Joël Séché, Président du Conseil d'administration
13. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maxime Séché, Directeur Général
14. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois

Partie extraordinaire :

15. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de dix-huit (18) mois
16. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes suivie de l'émission et l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, pour une durée de vingt-six (26) mois
17. Plafond global des augmentations de capital
18. Pouvoirs aux fins de formalités légales

=====